



Taxe d'habitation : certains contribuables exonérés en 2020 pourraient la payer en 2021

Si 80% des Français n'ont pas payé la taxe d'habitation en 2020, certains contribuables qui ont connu une hausse de revenus ou un autre changement de situation vont devoir la repayer en 2021.



[Visualiser l'article](#)

La taxe d'habitation sera supprimée en 2023 pour tous les contribuables. Déjà, 80% des ménages ne l'ont pas payé en 2020 pour leur résidence principale et les 20% restants commenceront à en être exonérés en 2021. Mais des ajustements administratifs ont pour conséquence un va-et-vient entre ceux qui sortent du dispositif et ceux qui y entrent. En effet, selon Le Parisien, plusieurs centaines de milliers de personnes pourraient à nouveau payer la taxe d'habitation à l'automne prochain après en avoir été exonérés l'année précédente. « *Ce n'est pas un couac* », commente un haut fonctionnaire de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), mais « *un jeu de tuyauterie fiscale* ». Toutefois, les contribuables qui devront payer à nouveau cette taxe auront une baisse d'un tiers de son montant.

Le délégué général de l'association Contribuables associés, Eudes Baufreton, encourage « *les contribuables concernés, le moment venu, à faire des recours gracieux, car c'est l'équivalent d'un rappel de charges, ni plus ni moins* », précise-t-il au Parisien. Le phénomène s'est déjà produit en 2020, alors que « *800.000 foyers fiscaux qui avaient bénéficié de l'allègement de la taxe d'habitation l'année précédente y sont entrés à nouveau pour 100% du montant* », indique la DGFIP au quotidien. L'an passé, à l'inverse, un million de contribuables sont entrés dans la réforme et n'ont rien payé.

Hausse de revenus ou changement de situation

Les personnes qui ont dû payer à nouveau la taxe d'habitation à 100% ont connu une hausse de revenus ou encore une diminution de parts fiscales, à la suite du départ d'un enfant, par exemple. Un changement de situation (mariage, divorce, départ à la retraite) peut aussi conduire au dépassement du seuil de l'exonération. Selon la DGFIP, il y aurait moins de contribuables concernés que l'an dernier. « *Comme les niveaux de revenus vont rester stables avec la crise, il y aura moins de flux* », précise Bercy au Parisien.